

Mairie de VAUXRENARD (Rhône)
Arrondissement de Villefranche sur Saône

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 8 Présents : 8 Votants : 8	Date de la séance : 04 décembre 2023 Date de la convocation : 29 novembre 2023
Présents : MM. DENUELLE Sixte - DORY Sylvain - FOREST Daniel - GULGILMINOTTI Morgan - POURREYRON Cyril - Mmes PRELE Chrystel - ROCHER Rollande - M. SAVOYE Marc	

Le Conseil Municipal de la commune de VAUXRENARD dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Sixte DENUELLE, Maire.

Objet : ONF - Etat d'assiette 2024

M. Sylvain Dory donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. Auffret de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à assieoir en 2024 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

➤ **Approuve** l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2024 présenté ci-après

Parcelle	Type de coupe 1	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF ²	Année décidée par le propriétaire ³	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF					Mode de commercialisation - décision de la commune	Observations	
							Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré négociée				Délivrance
							Bloc sur pied	Bloc façonné	UP	Contrat d'appro	Autre gré à gré			
3	AMEL	471	5	2023	2024		X							

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

¹ Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

² Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

³ Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

Accusé de réception en préfecture
069-216902585-20231204-202312_50-DE
Reçu le 14/12/2023

- **D'autoriser** M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

M. le Maire ou son représentant assistera au martelage de la parcelle n° 3

Le Maire,

Sixte DENUELLE

